



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 août 2023 à 18 heures 30

Le 14 août deux mil vingt-trois à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance ordinaire publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11, L.2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Présents :** BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, RASCLARD Muriel, Benjamin SOUVIAT, TONKENS Gerben.

**Excusé(s) :** VEY Gaëlle.

**Pouvoir(s) :**

**Secrétaire de Séance :** BERNARD Françoise

Présents : 10

Quorum : 08

Pouvoir(s) : 00

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

N°2023-015 Création d'emploi adjoint administratif territorial à temps complet

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la mutation d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, nécessite la création d'un emploi d'un adjoint administratif territorial à temps complet.

Où cet exposé, il propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer cet emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°2023-016 Création Poste Atsem à temps non complet

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'assurer la continuité du service et d'apporter de la souplesse à l'organisation du travail.

Où cet exposé, il propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à

raison de 18h23 annualisées à compter du 02 septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour assurer les fonctions suivantes :

- Aide à l'école maternelle,
- Entretien des locaux,
- Restauration scolaire,
- Garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N°2023-017 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée des changements à venir dans le personnel, notamment par la création ce jour d'un poste d'adjoint administratif territorial ainsi que le recrutement d'un ATSEM contractuel à temps non complet pour une durée de 1 an.

Suite à ces différents mouvements de personnels, il revient à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs. La mise à jour est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Vente aux enchères du fonds de commerce de la boulangerie-pâtisserie : nouvelle diffusion sur les réseaux professionnels et publics afin d'assurer la plus large publicité possible et ce malgré l'absence de la communication par le liquidateur de la nouvelle date de ladite vente.
- Traverse de FLAVIAC : au regard des perspectives de financement, en cours, nouveau découpage de l'opération et préparation de demandes de subvention complémentaires notamment sur le Fonds Vert.
- Prochaine séance du Conseil Municipal avant fin septembre pour approuver notamment les demandes de subvention sus-évoquées pour la traverse et examiner les subventions sollicitées par les associations,
- Défection des radars de vitesse situés dans l'agglomération : révision à programmer à la rentrée.
- Limitation de la vitesse et nuisances sonores dans la commune : les personnes doivent déposer des plaintes auprès de la gendarmerie.
- Projet d'implantation de panneaux solaires sur ROMPON et création d'une bassine sur St Julien en St Alban : la commune n'étant pas partenaire de ces projets, elle n'est pas associée aux réunions ou consultations correspondantes. ni destinataire des informations afférentes.

La séance est levée à 19H15

Michel CONSTANT,  
Maire de Flaviac



Françoise BERNARRD  
Secrétaire de séance

